



KARAKORAM

LETTRE AUX PORTEURS DU FONDS K2 (FR0013258316)

Madame, Monsieur,

Vous êtes détenteurs de parts de l'OPCVM K2 dont la société de gestion est KARAKORAM.

Dans un communiqué publié le 19 novembre dernier (cf annexe), la société KARAKORAM a décidé la suspension des souscriptions et des rachats du fonds à compter du 20 novembre à la suite de difficultés rencontrées dans la gestion de certains investissements réalisés.

Afin de vous permettre une gestion plus sereine de vos avoirs, nous souhaitons vous informer de la signature d'un protocole d'accord entre les sociétés KARAKORAM et La Financière de l'Echiquier (« LFDE ») pour permettre d'assurer la reprise de la gestion de vos avoirs. Ainsi, dans le cadre de ce protocole, il a été décidé de faire absorber le fonds K2 par l'OPCVM Echiquier Arty – action A, compartiment de la SICAV Echiquier, dont la société de gestion est LFDE.

1. L'opération

KARAKORAM s'est rapproché de La Financière de l'Echiquier afin de reprendre l'activité de gestion des OPCVM dont le fonds K2 (code ISIN FR0013258316). A titre d'information, à mi-avril, le fonds a un actif net d'un peu plus de 7 M€ et la valeur liquidative présente une baisse de 11% par rapport au 20 novembre. Compte tenu de l'existence de titres cotés à faible liquidité à l'actif du fonds K2, ces derniers seront isolés en restant dans le fonds K2 et plus précisément la reprise de la gestion va s'organiser de la façon suivante :

- ⇒ Les actifs liquides du fonds K2, qui représentent 80% de l'actif net du fonds, seront cédés sur le marché et les liquidités correspondantes seront absorbées par voie de fusion par l'OPCVM Echiquier Arty – action A (Code ISIN Action A : FR0010611293) géré par LFDE.
- ⇒ Le fonds K2 n'aura alors plus que des actifs à faible liquidité (soit 20% de l'actif net) que la société KARAKORAM ne peut céder facilement. Ce fonds sera alors mis en liquidation et conservera donc le même code ISIN. Ce fonds ne sera ouvert ni aux souscriptions, ni aux rachats. LFDE reprendra la gestion du fonds et assurera sur ce fonds une gestion extinctive consistant à vendre ces actifs à faible liquidité et à vous reverser le fruit de ces cessions dans le cadre de la liquidation.

Ainsi, l'OPCVM Echiquier Arty va absorber les actifs provenant des titres liquides du fonds K2 le 21 juillet 2020. Cette opération va avoir pour conséquence l'attribution, à votre profit d'actions de l'OPCVM absorbant en contrepartie des parts du fonds absorbé que vous possédez aujourd'hui.

Cette décision fait suite à la volonté de Karakoram de trouver une solution pérenne pour défendre les intérêts de ses investisseurs. La société a trouvé un accord avec La Financière de l'Echiquier pour que

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris

Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris

Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr



K A R A K O R A M

cette dernière offre aux investisseurs des solutions d'investissements qui pourront se substituer aux fonds Karakoram.

La stratégie de gestion de l'OPCVM absorbant est différente. Les deux produits recherchent une performance à moyen terme au travers une gestion discrétionnaire et opportuniste sur les marchés de taux et des marchés actions mais avec des bornes d'exposition différentes selon les classes d'actifs. Cette différence entraîne notamment une modification du profil de risque du fonds.

L'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers sur cette fusion, ce changement de société de gestion et la mise en liquidation a été obtenu le 5 juin 2020.

Dans ce cadre, les opérations vont se dérouler comme suit :

- Vous allez conserver vos parts du fonds K2 qui va devenir un fonds de cantonnement ; le nombre de parts sera le même que le nombre de parts que vous avez actuellement sur ce fonds K2 ;
- Le 21 juillet 2020, sur la base de la valeur liquidative du fonds Echiquier Arty et de la valeur des actifs apportés par K2 évaluées le 17 juillet 2020, la totalité de votre quote part d'actif du fonds K2 (code ISIN FR0013258316) sera automatiquement échangée contre des actions et/ou fractions d'actions d'Echiquier Arty – action A (Code ISIN : FR0010611293).
Dès que cette seconde opération sera réalisée, vous pourrez obtenir le rachat de vos actions sans frais. J'attire votre attention sur le fait que, afin de permettre le bon déroulement de l'opération, les souscriptions et les rachats resteront suspendus jusqu'à la date de la fusion.

2. Les modifications entraînées par l'opération

- Le profil de risque

Modification du profil rendement / risque : OUI

Augmentation du profil rendement / risque : OUI

L'objectif de gestion du fonds K2 est d'obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 3 ans, une surperformance annuelle de l'indicateur de référence EONIA capitalisé + 500 bp après prise en compte des frais courants, par le biais d'une gestion opportuniste et discrétionnaire par des investissements sur les marchés monétaires et obligataires et sur les actions internationales, qui représente une partie limitée de l'actif.

L'objectif de gestion d'Echiquier Arty consiste à rechercher, sur la durée de placement recommandée, une performance à moyen terme au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste sur les marchés de taux et des marchés actions avec référence à l'indicateur composite 25% MSCI Europe Net Return, 25% EONIA capitalisé, 50% Iboxx Euro Corporate 3-5 ans (coupons réinvestis en euro). Le gérant du compartiment cherche à identifier, selon l'analyse de la société de gestion, le meilleur couple rendement/risque offert par les instruments émis par les émetteurs de son univers d'investissement.

Ainsi, l'exposition au risque action de K2 peut aller de -30 à 30% de l'actif net alors que celle d'Echiquier Arty peut varier de 0 à 50%. Cette différence est susceptible d'engendrer une hausse du profil de risque

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris

Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris

Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr



K A R A K O R A M

pour l'investisseur. Parallèlement, l'exposition au marché des taux peut varier de 40% à 110% pour Echiquier Arty alors que cette exposition peut varier de 0 à 100% pour le fonds K2.

Le fonds absorbé, K2, peut intervenir sur les actions de sociétés cotées sur les cinq continents (Amérique, Europe, Asie, Océanie, Afrique), y compris les pays émergents et concernant ses investissements sur les obligations, il a la possibilité d'investir sur des obligations à caractère spéculatif et sur des obligations non notées jusqu'à 70% de l'actif net. Enfin, K2 peut être exposé jusqu'à 20% du portefeuille en investissements en devises « hors euros »

Concernant le fonds absorbant, Echiquier Arty, l'exposition action se fait majoritairement sur des moyennes et grandes valeurs sans exclure le recours à des petites valeurs. L'investissement en actions se fera en actions européennes (pays de l'Union Européenne et de l'Association Européenne de Libre Echange) et dans la limite de 15% de son actif dans des actions d'un pays hors UE ou AELE (pays de l'OCDE ou pays émergent). Concernant la poche obligataire, Echiquier Arty peut investir dans des obligations à caractère spéculatif et non notées dans la limite de 35% de l'actif net. Par ailleurs, le fonds peut par ailleurs avoir recours, dans la limite de 10%, aux obligations convertibles contingentes du secteur financier (« cocos »). Ces obligations incluent une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. Ainsi, en plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entraîner une baisse de la valeur de l'obligation convertible contingente supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur. Enfin, qu'Echiquier Arty est susceptible d'être exposé au risque de change à hauteur de 20 % maximum de l'actif net.

Leur niveau de SRRI n'est pas identique. Il est à 3 pour K2 et 4 pour Echiquier Arty. Le SRRI est un indicateur représentant le profil de risque et de rendement affiché dans le DICI des OPCVM.

- Augmentation des frais : OUI

Le montant des frais de gestion du fonds absorbant est susceptible d'être supérieur au fonds absorbé dès lors que les frais fixes d'Echiquier Arty – action A sont de 1,5% maximum de l'actif net contre 1,4% maximum pour K2 mais en revanche seul le fonds K2 prévoit la perception de commissions de surperformance (15% de la surperformance par rapport à l'indice de référence).

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris

Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris

Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr



KARAKORAM

Le tableau ci-dessous récapitule les différences quant aux frais :

	K2 (FR0013258316)	ECHIQUIER ARTY (ACTION A FR0010611293)
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Néant	3% max
Commission de rachat	Néant	Néant
Frais de gestion	1,40 % TTC max	1,50 % max
Commissions de mouvement	Acquis au dépositaire : uniquement pour les dérivés sur indices actions, taux et devises : de 0,20 euros à 2 euros par lots en fonction des	Néant
Commissions de performance	15 % TTC de la performance positive nette de frais, au-delà de son indice de référence composite : EONIA + 5%	Néant
Frais indirects liés à l'investissement dans d'autres OPC	3% max	2,392% max

De plus, cette opération de fusion n'entraînera aucun frais de souscription.

Vous trouverez en annexe le comparatif des éléments modifiés.

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Je vous rappelle la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de l'OPCVM Echiquier Arty, disponible sur le site internet (www.lfde.com).

Si l'opération détaillée précédemment vous convient, aucune action de votre part n'est nécessaire. Dans le cas contraire, vous aurez la possibilité de sortir du fonds Echiquier Arty sans frais à compter du 22 juillet 2020.

Le dépositaire, BNP Paribas Securities Services, est en charge du bon déroulement de l'opération qui se fera sans frais et sans aucune intervention de votre part. Cet échange s'effectue sous le contrôle des Commissaires aux comptes sur la base de la parité d'échange découlant des valeurs liquidatives des deux fonds.

Fiscalité applicable : pour les personnes physiques, la plus-value d'échange bénéficie du sursis d'imposition jusqu'à la cession des actions. Pour les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, la plus-value résultant de l'échange de titres est soumise aux dispositions de l'article 38-5 bis et aux règles applicables en vertu des dispositions de l'article 209-OA du Code Général des Impôts.

Je vous invite à prendre contact avec votre conseiller pour toute demande d'information concernant vos placements financiers ou toute question complémentaire sur cette opération.

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris

Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris

Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr



K A R A K O R A M

Vous trouverez en annexe :

- Un tableau comparatif les éléments modifiés
- Une comparaison complète des frais applicables au fonds absorbé et fonds absorbant.
- Des informations sur le calcul de parité de fusion.
- Des informations complémentaires sur les modalités de souscriptions et rachats avant et après l'opération de fusion.

Je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

Jean-Philippe CRIDLIG

Directeur Général

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris

Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris

Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr



ANNEXE

❖ **Tableau comparatif des éléments modifiés**

	K2 (FR0013258316)	ECHIQUIER ARTY (ACTION A FR0010611293)
Nature	OPCVM	OPCVM
Société de gestion	KARAKORAM	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
Objectif de gestion	Le Fonds a pour objectif d'obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 3 ans, une surperformance annuelle de l'indicateur de référence EONIA capitalisé + 500 bp après prise en compte des frais courants, par le biais d'une gestion opportuniste et discrétionnaire par des investissements sur les marchés monétaires et obligataires et sur les actions internationales, qui représentera une partie limitée de l'actif.	ECHIQUIER ARTY est un compartiment recherchant la performance à moyen terme au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste sur les marchés de taux et des marchés actions avec référence à l'indicateur composite 25% MSCI Europe Net Return, 25% EONIA capitalisé, 50% Iboxx Euro Corporate 3-5 ans. Le gérant du compartiment cherche à identifier le meilleur couple rendement/risque offert par les instruments émis par les émetteurs de son univers d'investissement.
Indicateur de référence	EONIA capitalisé + 500 bp.	L'indice composite 25% MSCI Europe Net Return, 25% EONIA, 50% Iboxx Euro Corporate 3-5 ans peut être un indicateur représentatif de la gestion d'ECHIQUIER ARTY.
stratégie d'investissement	Afin de réaliser son objectif de gestion et réaliser son objectif de performance décorrélée des marchés quelles que soit les classes d'actifs, le fonds investit sur les instruments suivants sans prise de biais directionnel significatif et durable (...) L'essentiel des investissements est réalisé sur des titres de créances à taux fixe, taux variable ou taux révisable et instruments du marché monétaire et obligataire. En fonction des opportunités détectées, l'équipe de gestion aura la possibilité de faire varier de façon opportuniste et discrétionnaire l'exposition nette du portefeuille aux marchés d'actions (actions + delta des obligations convertibles) de -30% à +30% par le biais d'opérations d'achat ou de vente de titres. La stratégie d'investissement est totalement opportuniste et ne répond pas à des anticipations d'évolution des marchés actions. Dans le cas où le gérant ne détecte pas d'opportunités sur les actions ou les obligations convertibles, le FCP sera totalement investi en produits monétaires ou obligataires. (...) En conclusion, l'équipe de gestion pourra : - exposer le FCP jusqu'à 100% du portefeuille en instruments monétaires ; ces investissements pourront être réalisés soit en direct par une sélection d'instruments monétaires, soit à partir d'instruments financiers à terme dans la limite totale de 100% - exposer le FCP sur des obligations convertibles, soit en direct par une sélection d'instruments obligataires, soit à partir d'instruments financiers à terme dans la limite totale de 100% ; - exposer le FCP entre -30% et +30% en actions ; ces investissements pourront être réalisés soit en direct, par une sélection d'actions, soit à partir d'instruments financiers à terme ou options. - exposer le FCP sur des obligations, soit en direct par une sélection d'instruments obligataires, soit à partir d'instruments financiers à terme dans la limite totale de 100% ; - exposer le FCP sur des obligations à caractère spéculatif, et l'exposition aux émetteurs non notés par les agences sera limitée à un maximum de 70% ; - exposer jusqu'à 20% du portefeuille en investissements en devises « hors euros » en intégrant l'exposition liée aux futures sur devises, soit par les investissements libellés en devises hors euros, soit par les devises détenues en compte par le FCP, soit à partir d'instruments financiers à terme ou d'options sur les devises.	La gestion d'ECHIQUIER ARTY repose sur une gestion discrétionnaire combinant l'utilisation d'instruments financiers (actions, obligations, titres de créances négociables) et d'instruments financiers à terme. Afin d'atteindre l'objectif de performance, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques ; il s'agit de décisions d'achats ou de ventes d'actifs en portefeuille en fonction d'anticipations économiques, financières et boursières. Cela se traduit par des positions directionnelles à court et moyen terme sur les produits de taux et sur les actions. Il s'agit de prendre des positions dans le portefeuille sur des instruments financiers compte tenu de leur potentiel d'appréciation future. La gestion de taux s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres –bond picking- reposant pour une large partie sur la qualité de l'émetteur et pour une moindre partie sur le caractère attractif de la rémunération du titre sélectionné. La gestion actions s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres –stock picking- obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit (...). ECHIQUIER ARTY ne pourra pas être exposé à plus de 50 % de son actif sur le marché des actions et à 110% de son actif sur le marché de taux au travers d'investissements en direct ou des instruments financiers à terme. Le compartiment sera exposé au risque de change à hauteur de 20 % maximum de l'actif net. Le niveau d'investissement global (sur les marchés de taux et d'actions) pourra toutefois aller jusqu'à 110%. L'excédent au-delà de 100% n'a pas pour but d'être utilisé de manière permanente mais pour faire face à des rachats importants ou des variations importantes des marchés.
Valorisation	Hebdomadaire (Mercredi)	quotidienne
Dépositaire	CACEIS BANK	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Valorisateur	CACEIS FUND ADMINISTRATION	SOCIETE GENERALE
Période d'investissement recommandée	> 3 ans	> 5 ans
Echelle SRRI	3	4
Actifs principaux utilisés	- Le FCP pourra détenir de 0% à 100% de son actif en titres de créances négociables d'émetteurs privés ou publics - Le FCP peut détenir de 0% à 100% de son actif en produits de taux ayant les caractéristiques suivantes: Obligations à taux fixe et/ou variable et/ou indexées et/ou convertibles d'émetteurs privés ou publics, sans contraintes sectorielles ni géographiques. La part des obligations n'ayant pas de notation, ne représentera pas plus de 70% de l'actif net du fonds. - Le FCP peut avoir recours à des bons et droits de souscription d'actions, warrants dans la limite de 10% de l'actif net. - Le FCP peut s'exposer dans une fourchette comprise entre -30% et +30% de son actif net sur des actions de sociétés cotées sur les cinq continents (Amérique, Asie, Europe, Océanie, Afrique), y compris les pays émergents. - exposition jusqu'à 10% du portefeuille en OPC relevant de la Directive européenne 2009/65/CE ou en FIA relevant de la directive 2011-61 et respectant l'article R2014 -13 du COMOFI. - Le FCP interviendra sur des instruments financiers à terme	Actions dans la limite de 50% de son actif. Le compartiment investira majoritairement sur des moyennes et grandes valeurs sans exclure le recours à des petites valeurs. Titres de créances et instruments du marché monétaire : La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés. Le compartiment peut également investir jusqu'à 40% maximum de son actif net en obligations subordonnées du secteur bancaire, assurance et entreprise dont 10% maximum d'obligations convertibles contingentes (dites obligations "coco"). 10% maximum de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. ECHIQUIER ARTY intervient régulièrement sur les instruments financiers à terme et prend des positions sur les marchés dérivés actions, de taux et de change.
Risques	Risque de performance et de perte en capital Risque lié aux marchés d'actions Risque lié aux obligations convertibles Risque lié à la gestion discrétionnaire Risque de liquidité Risque lié aux marchés de taux Risque de crédit Risque de change Risque de contrepartie Risque lié aux marchés émergents	Risque de gestion discrétionnaire Risque de perte en capital Risque de taux Risque de crédit Risque actions Risques liés à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation Risque de change Risque titres spéculatifs "High Yield" Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation	Capitalisation
Montant minimum de souscription	1 Part	N/A
Souscripteurs concernés	Tous souscripteurs	Tous souscripteurs
Date de clôture de l'exercice	Dernière valeur liquidative de l'OPCVM du mois de Juillet.	Dernier jour de bourse décembre
CAC	Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit Représenté par Monsieur Frédéric SELLAM Les actifs du FCP sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2003-02 du 2 octobre 2003 relatif au plan comptable des OPCVM (1ère partie). Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.	Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit Représenté par Monsieur Frédéric SELLAM
Règles d'évaluation des actifs	Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.	Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.
Cut off	Le mardi avant 11h	Chaque jour avant 12 heures
Règlement livraison	Règlement des souscriptions et des rachats J+2 ouvrés	Règlement des souscriptions et des rachats J+2 ouvrés
Frais courants 2019	1,34%	1,50 %
Frais courants 2018	1,40%	1,50 %

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris

Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris

Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr



KARAKORAM

❖ **Modalités de l'opération de fusion et information sur le calcul de la parité**

La date de fusion est arrêtée au 21 juillet 2020.

L'opération de fusion sera effectuée sous contrôle du Commissaire aux Comptes sur la base de la parité d'échange découlant des valeurs liquidatives des deux OPCVM. L'OPCVM absorbant conservera ses caractéristiques financières actuelles.

Afin de faciliter la réalisation de la fusion, les demandes de souscription et de rachat des parts du FCP absorbé resteront suspendues jusqu'à la date de la fusion.

L'échange va consister à calculer sur la base des valeurs liquidatives au 20 juillet 2020, la parité de fusion suivante :

$$\frac{\text{Valeur liquidative des actifs liquides de K2 le 20 juillet 2020}}{\text{Valeur liquidative de Echiquier Arty A le 20 juillet 2020}} = n$$

Cette parité signifie qu'un porteur d'une part de la quote part liquide du fonds K2 recevra n actions A d'Echiquier Arty.

Dès réalisation de la fusion, les porteurs des parts du fonds K2, recevront un avis d'opération indiquant le nombre de parts attribuées ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte éventuellement versée sur leur compte correspondant aux éventuels rompus.

Au jour de la réalisation définitive de la fusion, le fonds K2 sera mis en liquidation comme mentionné ci-dessus.

A compter du 21 juillet 2020, les porteurs actuels du fonds K2 seront par ailleurs détenteurs d'actions d'Echiquier Arty et pourront à ce titre demander le rachat de leurs parts quotidiennement.

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris

Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris

Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr



KARAKORAM

❖ **Communiqué de KARAKORAM**



KARAKORAM

KARAKORAM SAS
112 Bld haussmann
75008 PARIS

Paris, le 19 Novembre 2019

Objet : suspension des Rachats et des Souscriptions sur les fonds K2, KARAKORAM Annapurna, KARAKORAM Entrepreneurs, Invest Patrimoine et Financière Capital +

Le 14 novembre 2019, la société a été avisée de la prolongation de l'absence de M. Fourtanier pour raisons de santé jusqu'au moins 9 décembre 2019. La société a dès lors établi dès le 15 novembre 2019 un plan d'action et de communication relatif à cette situation nouvelle.

Compte tenu de l'existence de titres cotés à faible liquidité au sein des portefeuilles, d'éventuelles demandes de rachats ne peuvent être acceptées sans créer un risque fort de traitement inégalitaire des porteurs.

Par conséquent, en raison de ces circonstances, qu'elle juge exceptionnelles, et dans l'intérêt des porteurs, la société de gestion a décidé la suspension, à titre provisoire, du rachat et de la souscription des parts des FCP :

FR0013258316	K2
FR0013064383	KARAKORAM Annapurna
FR0013223617	KARAKORAM Entrepreneur
FR0011412675	Invest Patrimoine

Et du FIA :
FR0010748897 Financière Capital Plus

en application de l'article L.214-8-7 du code Monétaire et Financier.

En revanche, le fonds obligataire "KARAKORAM Euro Rendement Réel" n'est pas concerné par cette décision de suspension, la gestion de ce fonds n'étant pas impactée par l'absence de M. Fourtanier.

La société tiendra les souscripteurs informés de toute évolution ultérieure de la situation.

Jean-Philippe CRIDLIG
Directeur Général

KARAKORAM
SAS au capital de 285 700 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris
Siège social : 112, boulevard Haussmann 75008 Paris
Numéro d'agrément AMF : GP-11000038
Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr

KARAKORAM
SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris
Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris
Numéro d'agrément AMF : GP-11000038
Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr